

même les recettes commerciales et les droits perçus à l'égard des permis.

Le plan n'écarte pas de nos bandes de télévision les émissions étrangères. La population désire que nos postes, tant publics que privés, lui transmettent de bonnes émissions provenant de l'étranger. Cependant, le plan national permettra à un noyau d'émissions canadiennes d'atteindre, à travers le pays, un nombre toujours plus grand de Canadiens.

Le Gouvernement est d'avis que ce plan national offre le minimum d'appui et de coordination publics nécessaire à la mise en œuvre, au Canada, d'un service de télévision convenable. Il offre également à l'initiative privée des conditions qui lui permettront d'utiliser les bandes de télévision tout en contribuant à l'aménagement d'un service canadien de télévision d'envergure nationale et en offrant, avec l'appui du réseau national, de bonnes émissions.

M. Fleming: M'est-il permis de poser au ministre une question se rattachant à la déclaration dont il vient de donner lecture? Le comité de la radiodiffusion aura-t-il l'occasion de revoir le programme ministériel formulé et de faire rapport à la Chambre avant que celle-ci ne soit appelée à se prononcer sur le prêt de 4 millions de dollars?

L'hon. M. McCann: Très certainement.

LE BLÉ

DÉPÔT DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je désire déposer deux exemplaires anglais et deux exemplaires français de l'Accord international sur le blé, présentement ouvert à la signature à Washington. Ce document étant d'intérêt général, j'aimerais, si la Chambre y consent, qu'il soit publié dans les *Procès-verbaux*.

LES CHEVAUX

PRÉTENDUE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX EXPORTÉS EN VUE DE L'ABATTAGE

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je voudrais donner lecture de la réponse à une question posée par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), le 21 mars 1949, à un moment où je n'étais pas présent à la Chambre.

J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture; mais, en son absence, je m'adresserai à son adjoint parlementaire. Le ministère de l'Agriculture a-t-il reçu des observations selon lesquelles des chevaux exportés du Canada pour être abattus en Europe auraient été victimes de cruauté extrême? Le Gouvernement a-t-il songé à interdire l'exportation de chevaux en vue de l'abattage?

[L'hon. M. McCann.]

Voici la réponse: des plaintes adressées au ministère signalent que des chevaux expédiés en Belgique aux fins d'abattage auraient été traités très cruellement. Les rapports des fonctionnaires compétents du ministère qui ont assisté au chargement au Canada et au déchargement en Belgique de quelques-unes de ces cargaisons, ne concordent pas avec les rapports qui veulent que ces chevaux aient été soumis à des mauvais traitements. Si ces expéditions sont renouvelées cette année, le ministère pourra contrôler de très près les diverses étapes du transport de façon à colliger tous les renseignements utiles.

La réponse à la deuxième partie de la question constitue aussi la réponse à la première. J'ajoute que le gouvernement n'a eu rien à voir avec ces transactions. Il s'est contenté, comme d'habitude, de contrôler les importations et les exportations.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

SUBVENTIONS AUX HÔPITAUX—ENTREPRISES APPROUVÉES

M. Coldwell:

1. Quel est le coût total de chacun des hôpitaux énumérés aux pages 859 et 860 des *Débats* français du 23 février 1949?
2. Quel a été le coût global de tous ces hôpitaux?
3. Quel est le montant total des subventions fédérales approuvées pour chacun de ces hôpitaux?
4. Quel est le montant global de toutes les subventions fédérales approuvées pour ces hôpitaux?
5. Quels sont les hôpitaux susmentionnés appartenant aux catégories susceptibles de recevoir respectivement \$1,000 par lit et \$1,500 par lit?
6. A quelle date a-t-on commencé la construction de l'Institut médico-pédagogique du Mont-Providence?

M. Reid:

1. Voir le tableau ci-dessus.
2. \$52,997,228 (approximatif).
3. Voir le tableau ci-dessous.
4. \$5,903,707 (approximatif).
5. Tous les hôpitaux dont le nom paraît aux pages 859 et 860 des *Débats* du 23 février 1949 se rangent dans la catégorie qui devrait recevoir \$1,000 par lit, ou un versement proportionné, à l'exception des hôpitaux suivants qui devraient recevoir \$1,500 par lit, ou un versement proportionné: Île du Prince-Édouard, Beach Grove; Québec, Saint-Joseph-des-convalescents, Sanatorium Saint-Joseph, Sanatorium Cooke, Sanatorium Bégin, Sanatorium de Macamic, Sanatorium Saint-Georges, L'Institut médico-pédagogique du Mont-Providence; Ontario, St. Peters Infirmary, Colombie-Britannique, Provincial Mental.
6. En octobre 1946. Bien que les décrets C.P. 3403 et C.P. 5504 sur les subventions pour la construction d'hôpitaux aient été